



Demande d'autorisation pour permettre à un(e) ancien(ne) juge de plaider à titre d'avocat(e) en vertu de la règle 7.7 du *Code de déontologie*

Nom :

Matricule du Barreau :

1. Application aux juges de la Cour suprême du Canada, de la Cour d'appel, de la Cour d'appel fédérale et de la Cour supérieure

Si vous étiez anciennement juge de la Cour suprême du Canada, de la Cour d'appel de l'Ontario, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour supérieure de justice et que vous désirez plaider en qualité d'avocat devant une cour, un ou une juge ou en son cabinet, ou devant une commission ou un tribunal administratif, veuillez fournir des détails sur ce que vous voulez faire et en donner la raison (ou joindre une lettre) :

2. Application aux autres juges

Si vous étiez anciennement juge de la Cour fédérale, de la Cour canadienne de l'impôt, de la Cour suprême de l'Ontario, Division de première instance, d'une cour de comté ou de district ou de la Cour de justice de l'Ontario et que vous désirez plaider en qualité d'avocat devant la cour à laquelle vous avez siégé ou devant un tribunal inférieur, ou devant les commissions ou tribunaux administratifs sur lesquels la cour à laquelle vous avez siégé exerçait une compétence d'appel ou de contrôle judiciaire, et si moins de trois ans se sont écoulés à compter de la date de votre retraite, démission ou révocation, veuillez fournir des détails sur ce que vous voulez faire et en donner la raison (ou joindre une lettre) :

Date

Signature

(Veuillez apposer votre signature numérique ou imprimer et signer le formulaire)

REMARQUE : Cette autorisation ne peut être accordée qu'en des circonstances exceptionnelles et peut faire l'objet des restrictions que la formation de la Section de première instance du Tribunal du Barreau estime indiquées.

Envoyez ce formulaire par courriel ou par la poste à :

cscadmin@lso.ca

Barreau de l'Ontario, Centre de services à la clientèle
Osgoode Hall, 130, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5H 2N6